



AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU**

AVIS PUBLIC À L'ATTENTION DES CITOYENS DE SAINT-MATHIEU

CALENDRIER 2023 DES SÉANCES DU CONSEIL

AVIS PUBLIC est par la présente donné, en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 8 novembre 2022, le calendrier 2023 de ses séances ordinaires qui auront lieu le deuxième mardi de chaque mois (sauf exception du mois de janvier), à 19 h 30, à la salle Émérie-Lapointe située au 288, rue Principale, et lorsque les travaux de réaménagement de l'église s'amorceront, elles auront lieu au Centre communautaire, situé au 299, chemin Saint-Édouard, aux dates suivantes :

- 17 janvier
- 14 février
- 14 mars
- 11 avril
- 9 mai
- 13 juin
- 11 juillet
- 8 août
- 12 septembre
- 10 octobre
- 14 novembre
- 12 décembre

Donnée à Saint-Mathieu, ce 14 novembre 2022.

Oleg V. Lascov
Directeur général et greffier-trésorier